



Mise en place du plan de piégeage du Frelon Asiatique (FA) sur Revel

Ce plan de piégeage s'inscrit dans le plan mis en place par le Groupement Sanitaire Départemental (GDS). La mairie de Revel soutient ce plan et participe financièrement à l'achat de matériel pour sa mise en place.

Pourquoi ce plan:

- Le FA n'a pas de prédateur qui pourrait réguler son développement exponentiel.
- Le FA fait de très gros dégâts sur les ruchers et réduit par conséquent le nombre d'abeilles pollinisatrices nécessaires à la production de nos fruits et légumes. Elles sont déjà menacées par des parasites et par certains produits phytosanitaires agricoles.
- Le développement du FA est exponentiel sur toute la France.

Comment soutenir ce plan:

C'est la période où il faut piéger les fondatrices (voir document joint) en particulier et en priorité près des nids identifiés en 2022 (dans un périmètre de 500 m de ces nids). Voir le plan de localisation des nids 2022 connus en annexe.

Dans ces zones il faut mettre 10 pièges environ, de préférence sur des arbres en fleurs qui attirent les abeilles, dès à présent et jusqu'à fin juin.

La mairie a donné son accord pour financer l'achat de 70 pièges ainsi que l'attractif nécessaire pour piéger autour des 7 nids de 2022 (en priorité, sinon ailleurs où le FA a été vu en 2022). Mais pour des problèmes de disponibilité nous n'avons pu acheter seulement 50 pièges.

Nous avons besoin de vous pour :

- installer ces pièges mis à disposition par la Mairie de Revel sur vos terrains, en priorité près des 7 nids. Toutefois il est aussi intéressant de piéger en dehors de ces zones car tous les nids n'ont pas été repérés en 2022.
- Déplacer les pièges en fonction des floraisons.
- Rajouter de l'attractif tous les 10 à 15 jours.
- Faire un suivi de chaque piège en notant sur une fiche le nombre de FA piégés.

Comment procéder:

